

La Ville de Genève soutient les entreprises formatrices



**LE FONDS D'APPRENTISSAGE
APPUIE FINANCIÈREMENT LES
ENTREPRISES SISES EN VILLE
DE GENÈVE QUI EMPLOIENT
DES APPRENTI-E-S.**

Lors de chaque nouvel engagement
durant l'année en cours, bénéficiez
de manière simple d'une allocation
financière.

Qui ?

Les entreprises :

- qui engagent dans l'année civile en cours un-e nouvel-le apprenti-e,
- dont le siège (ou l'une de ses succursales) et le lieu de formation sont établis sur le territoire de la ville de Genève,
- dont le nombre d'employé-e-s est de 50 au maximum,
- qui respectent les conditions de travail, les termes du contrat d'apprentissage et la législation suisse relative à la formation professionnelle initiale.

Quoi ?

Le Fonds vous permet de bénéficier de :

- **CHF 3000.-** pour un contrat **CFC** (Certificat fédéral de capacité),
- **CHF 5000.-** pour un contrat **AFP** (Attestation de formation professionnelle).

Comment ?

Dépôt d'un dossier en ligne sur le portail digital: [geneve.ch/demarche-fonds-apprentissage](https://www.geneve.ch/demarche-fonds-apprentissage) (QR code au bas du flyer).

Les demandes d'allocation doivent être déposées entre le 1er janvier et le 1er novembre de l'année en cours.

Plus d'information :

 www.geneve.ch/fonds-apprentissage

 fonds.apprentissage@geneve.ch

 022 418 22 26

